

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2023

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents : tous les membres sauf Mme Martine STIEFEL a donné procuration à M. Philippe PETRY, Mme Nathalie CHANOIR et M. Christian EBERLIN a donné procuration à M. Pascal MIRBACH

Convocation du 10 mai 2023

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00

Mme Catherine PETER a rejoint l'assemblée à 20h20.

M. Philippe PETRY a été désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du 31 mars 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

2. Réfection de chaussée de la voie Langensoultzbach-Nehwiller

Dans le cadre du projet de réfection de la chaussée de la voie Langensoultzbach-Nehwiller, Mme le Maire propose aux élus de consulter la proposition d'honoraires A.M.O de L2V CONSEILS et de consulter le devis estimatif des travaux avant diffusion de l'appel d'offre.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'approuver les honoraires A.M.O de L2V CONSEILS et de passer l'appel d'offre en tranche optionnelle.

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole arrive à échéance le 27 mai 2023. Mme le Maire soumet aux élus la proposition de renouvellement du Crédit Agricole et l'offre du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, les élus décident de souscrire à l'offre du Crédit Mutuel les intérêts et les frais de dossier étant plus avantageux. Ils autorisent Mme le Maire à signer la convention auprès du Crédit Mutuel et tous les autres documents y afférents et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat auprès du Crédit Agricole.

4. Recrutement des jobs d'été – Emploi saisonnier

Afin de répondre à la demande de jeunes gens souhaitant travailler à la commune durant les vacances scolaires d'été, Mme le Maire propose la création d'un emploi non permanent, à temps complet, pour un accroissement saisonnier d'activité, conformément à l'article 3, 1 2° de la loi du 26/01/1984.

Ce recrutement temporaire fait face à une surcharge de travail du service technique et d'entretien en période estivale (arrosage, nettoyage des fleurs, organisation et préparation des festivités,...).

Après discussion, le conseil municipal décide de créer cet emploi. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

5. Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn

Mme le Maire propose aux élus d'examiner le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes et de visualiser une vidéo qui est consultable sur le site et qui sera également transmise aux élus.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités.

6. Transfert de compétence en matière de coopération transfrontalière et bilinguisme (français/allemand) de la commune à l'intercommunalité

Mme Mylène FULLENWARTH explique au conseil municipal que les élus des communes membres de la communauté de communes se sont prononcés favorablement sur l'initiation du transfert de compétences en matière d'échanges transnationaux et d'actions culturelles, sociales et sportives et sur l'adoption en conséquence d'une nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes via, l'ajout dans les compétences facultatives/complémentaires du soutien d'actions de développement du bilinguisme (français/allemand) ainsi que du portage et de la mise en œuvre d'actions de promotion et développement du bilinguisme (français/allemand). Actuellement c'est une compétence communale soutenue par la CeA qui devrait être transférée à l'intercommunalité Sauer-Pechelbronn.

Après avoir entendu les explications de Mme Mylène FULLENWARTH le conseil municipal prend acte de la proposition de transfert de compétence par délibération.

7. Adhésion au pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn

Mme Mylène FULLENWARTH explique aux élus que l'objectif du pacte de gouvernance est de redéfinir la « gouvernance » de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn afin d'optimiser les politiques publiques au service des communes : aller plus loin dans le service, le soutien, la solidarité, la proximité que la CCSP peut apporter.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à adhérer au pacte de gouvernance et à signer tous les documents y afférents.

8. Bilan forestier 2022

Suite à la réunion de la commission forêt du 23/03/2023, Mme le Maire présente le bilan forestier 2022 aux élus.

Les ventes de bois se sont élevées à 100 061,73 €. Les dépenses totales comprenant les travaux d'exploitation, les travaux sylvicoles, l'achat de plants, les frais de garderie s'élèvent à 111 976,86 €.

La chasse représente une recette de 17 300 €. Et la subvention accordée suite au dispositif Plan Rebond de la CeA s'élève à 17 760 € ce qui fait un bilan positif de 5 384,87 €.

9. Renouvellement des Baux de Chasse 2024/2033

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, Mme le Maire fait part au conseil municipal de la réglementation générale de base et propose de se prononcer sur le mode de consultation des propriétaires fonciers. Elle rappelle aux élus que deux modes de consultation sont possibles, soit par réunion plénière, soit par courrier.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide de consulter les propriétaires fonciers par courrier.

10. Mandat d'étude pour participer au marché concernant les risques statutaires du CDG67

Dans le cadre des risques statutaires liés à la protection sociale des agents (maladie, maternité, accidents de service, décès) Mme le Maire explique aux élus que le Centre de Gestion du Bas-Rhin nous propose de participer à la procédure de mise en concurrence des assurances qui n'engage en rien la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à participer à la procédure de mise en concurrence.

11. Cotisation 2023 au groupement d'Action Sociale

Mme le Maire rappelle aux élus le rôle du Comité National d'Action Sociale et les avantages dont peut bénéficier le personnel communal.

Après en avoir discuté, les élus approuvent le versement des cotisations comme suit :

- Garantie obsèques (37,20 € + 2 €/agent x 8) = 313,60 €

- Cotisation CNAS (225 €/agent x 8) = 1 800 €

Soit un total de 2 113,60 €.

12. Attributions de subventions (CARITAS - Association des Œuvres Scolaires)

Epicerie CARITAS :

L'épicerie sociale de Woerth a accueilli 16 personnes du village en 2022 pour un montant total de 1 130,42 €. Les élus décident de soutenir cette action et de verser une subvention de 300 €.

Association des œuvres Scolaires de Wissembourg :

Cette association propose aux écoles des sorties culturelles, du matériel pédagogique et sportif ainsi que l'organisation des transports pour les sorties « ski ». L'école de Langensoultzbach sollicite régulièrement les services de l'association qui fonctionne principalement avec le soutien financier des collectivités. Les élus décident de soutenir l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg pour un montant de 105 € (soit 1,50 € par enfant scolarisé – effectif 70 élèves).

13. Divers

Mme le Maire informe les élus du remplacement du chauffe-eau de la salle socioculturelle suite à une fuite irréparable pour un montant de 3 722 €.

Mme le Maire fait part des déclarations d'intentions d'aliéner des biens suivants :

- bien situé 3 rue des Montagnes

- bien situé 18 rue des Frères

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la reconduction de la fête de la musique et sollicite leur disponibilité pour l'organisation de la manifestation.

M. Philippe DUCROS présente les dernières activités du conseil municipal des enfants. L'entretien des tombes de la bataille 1870 et la réalisation d'un jardin en lasagne à l'entrée du village.

Mme le Maire rappelle aux élus la sortie aux « sources » prévue le 03 juin 2023 pour les habitants du village.

La séance est levée à 23h15

Le Secrétaire de séance
M. Philippe PETRY



Pour copie conforme
Langensoultzbach, le 17 mai 2023
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

